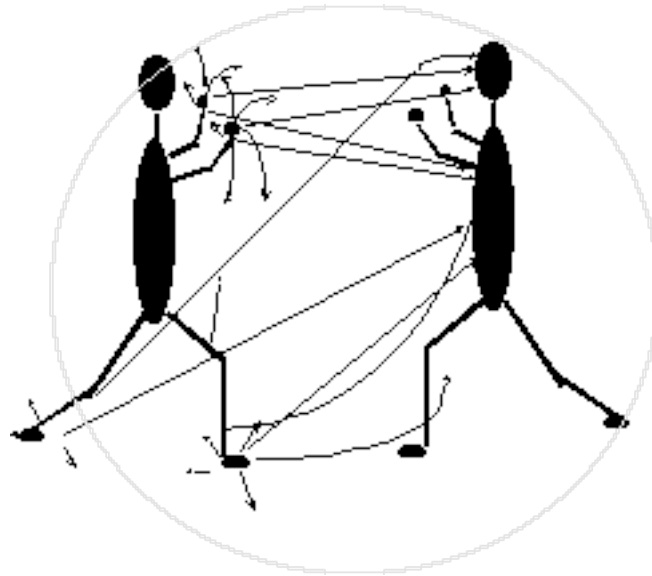


## La pensée-en-acte

Extrait de Masciotra, D. et Roth, W.-M. (2001). Penser avec l'Autre : la dynamique du situé, du situant et du résultant dans la construction du contexte. In Monique Lebrun (Dir.) *Les représentations sociales, des méthodes de recherche aux problèmes de société*. Montréal : Les Éditions Logiques

Bien que la pensée-en-acte soit décrite ici dans le domaine des sports de combat (karaté), elle est susceptible de généralisation dans tous les domaines de l'activité humaine.

*1. D'abord penser en acte nécessite une « prise de garde ».* Autrement dit, une mise en perspective (Ackermann, 1996), un positionnement ou mieux un pouvoir d'agir. Prendre garde face à un adversaire ne se réduit pas à un simple placement des bras, ni même à un positionnement global du corps. Prendre garde veut dire donner sens au face à face avec l'adversaire et nécessite de potentialiser la garde d'un ensemble de possibilités d'actions qui sont symbolisées par les lignes de la figure 1 pour le combattant de gauche (les lignes longues qui enveloppent l'opposant représentent les actions offensives possibles et les lignes courtes les actions défensives). Potentialiser la garde signifie transformer les mains et les pieds pour en faire des armes.



**Figure 1.** Situation de combat de karaté

2. *Penser en acte c'est aussi se disposer d'un réseau d'actions virtuelles.* Celles-ci, éprouvées par des années, voire des décennies de pratique, sont simultanément disponibles et forment un réseau dans la structure de la garde qu'elles chargent d'intentionnalité. Chacune des actions offensives pointe, mire la cible, prête à être effectuée promptement en tout temps. Simultanément et complémentaiement les actions défensives parent à toute éventualité offensive de l'adversaire. L'ensemble du réseau tisse les fils intentionnels (lignes de la figure 1) qui lient existentiellement le combattant à son adversaire. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut « comprendre-en-acte » l'autre ou toute chose : « « Comprendre » une chose, c'est se trouver devant elle avec le pouvoir de la maîtriser. C'est pouvoir faire...Celui qui « comprend » une chose a des possibilités vis-à-vis de cette chose; il est habile dans son comportement avec elle, et peut lui tenir tête » Corvez (1961, p. 39-40).

3. *Penser en acte ne signifie pas se représenter la*

*situation, mais se la présenter.* En effet, la garde est le lieu de cohabitation et d'organisation des actions disponibles, la chair vivante de leur virtualité, le placement corporel étant leur infrastructure physique. Cela veut dire que les actions ne sont pas représentées ou pensées dans la tête, mais incarnées dans la garde qu'elles vivifient –elles sont à l'esprit ce que les battements de cœur sont au corps et « l'esprit respire par le biais du corps » (Damasio 1995, p.15). Elles ne sont pas tournées vers soi non plus, car l'individu qui pense en acte perd conscience de son ego (Csikzentmihalyi, 1990), mais vers l'adversaire pour en actualiser la présence. En pratique, pour donner existence à un adversaire *hic et nunc* et en **face de soi**, il ne faut pas se le représenter mais se le présenter, c'est-à-dire le **faire être là**. En ce sens le combattant se fait situant. Inversement, il est situé par l'adversaire qui, en braquant son propre réseau d'actions dans sa direction, le fait être là, en actualise la présence. De la dynamique du rapport entre le situant et le situé résulte une co-présence duelliste.

4. *Pour penser en acte, il faut être tout action.* Il ne faut donc pas penser dans sa tête mais penser avec tout son corps mentalisé, se faire tout action et être complètement branché (situant /situé à la fois) dans la situation. Ne penser qu'une fraction de seconde à ce qui se passe ou à autre chose suffit à couper les fils intentionnels qui nous relie à la situation, à ne plus être là, à se départir de son état de fluidité et à créer pour l'adversaire une opportunité d'attaque qui pourrait s'avérer fatale. On est présent pour l'autre que si réciproquement on le rend soi-même présent, non pas

seulement de corps mais aussi d'esprit et, dès que notre esprit s'évade de la scène, notre corps –qui lui est toujours là– est alors tout à la disposition des frappes de l'adversaire. Bref, il devient un simple « *punching bag* ». C'est ici que la consigne de Lee de « ne rien faire d'extra » prend tout son sens. Elle peut signifier diverses choses dont celle-ci : ne pas prêter d'intention à l'autre, ce qui serait penser dans sa tête, mais faire émerger ses intentions réelles par l'action, c'est-à-dire en le forçant à se trahir au moyen de feintes, de diversions, de pièges, etc. Toutes les idées qui flottent dans la tête (« il est trop fort pour moi » autant que « je vais l'avoir facilement » ; « j'ai l'impression qu'il va utiliser son poing gauche », « je vais faire ceci ou cela », etc.) constituent autant de nuages qui obscurcissent notre vision de l'autre.

5. *Penser en acte repose sur des actions intériorisées.* S'il faut se faire tout action, pourquoi alors parler de pensée ? pourrait-on demander. Pour répondre à cette question, on peut s'appuyer sur la théorie piagétienne qui est une théorie de l'action et de l'opération et non pas de la représentation qui est considérée comme un épiphénomène (Furth, 1981). Piaget situe le cadre opératoire de la pensée à l'intérieur d'un système d'actions intériorisées et des possibilités qu'il offre. Or, c'est justement le cas des actions virtuelles qui sont intériorisées dans la structure mentalisée de la garde et qui la pourvoient de possibilités. Il faut ici différencier l'action virtuelle de l'action effective. Cette dernière renvoie à l'action qui est effectivement réalisée, mais dont la matérialisation n'est possible que parce qu'elle émerge du système d'actions intériorisées. Toutefois,

c'est l'adversaire qui, par les résistances de son propre système de garde, détermine quelles sont les possibilités effectivement ouvertes ou fermées, et réciproquement. Être tout action ou penser en acte signifie alors à la fois 1) s'investir et se fondre même dans les possibilités de sa garde ; 2) tenir compte des limites imposées par la garde adverse ; 3) être conscient des possibilités que l'autre ferme et tirer profits par l'action effective de celles qu'il laisse ouvertes et ; 4) prendre acte des possibilités que l'on ouvre (plus que celles que l'on ferme) au profit de l'adversaire pour l'empêcher d'en prendre avantage et de pouvoir anticiper et contrer ses actions effectives.